MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité*Travail*Progrès

-=-=-=-

CABINET OF

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

DIRECTION DES FORETS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE

==-

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation Industrielle, conclue entre le Gouvernement congolais et la Société Agricole et de Débusquage Forestier, pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Exploitation 4-a (Makabana), située, dans l'Unité Forestière d'Aménagement Sud 4 ((Bouenza).

Article premier : L'organigramme général de la société, joint en annexe se présente de la manière suivante :

Une Direction Générale, comprenant :

- un secrétariat de direction ;
- un service d'exploitation;
- un service administratif et du personnel;
- un service commercial.
- un service de transformation;
- un service mécanique et entretien ;

Article 2 : La Société s'engage à recruter des cadres du corps des agents des eaux et forêts, suivant le calendrier ci-dessous :

2005 : un poste d'encadrement ; 2006 : un poste d'encadrement.

La précision sur les postes d'encadrement sera indiquée à l'Administration des Eaux et Forêts à la fin du mois de février de chaque année.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

X

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4: La Société s'engage à construire, pour ses travailleurs, la base-vie, comprenant:

- une infirmerie;
- un économat;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable;

La société construira aussi une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts, selon un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique.

La Société s'engage également à appuyer les populations à développer les activités agro-pastorales autour de la base-vie.

Article 5: Le montant des investissements se chiffrent à F CFA 2.113.775.000, dont F CFA 19.73.700.000 prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et F CFA 139.475.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

DESIGNATION		ANNEES 2006 2007 2008								
DLC	DESIGNATION		2005	2006	2007	2000				
Production	Volume Fût	4.000	8.000	37.000	37.000	37.000				
des grumes	Volume Commercialisable	2.600	5.200	24.000	24.000	24.000				
0		2.600	7.80	3.600	3.600	3.600				
Grumes ex	ntrées usine	-	4.420	20.400	20.400	20.400				
			1.768	8.160	8.160	8.16				
Total scia			884	4.080	4.080	4.08				
Sciages ve			840	3.876	3.876	3.87				



NB : S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable est estimé à 65% du volume fûts.

Avant l'installation des unités de transformation prévues, la société est tenue de livrer en priorité les bois en grumes aux industries locales, conformément à l'article 49 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Article 7: Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, l'Administration Forestière procédera à l'évaluation du Plan d'Aménagement de l'UFE 4-a (Makabana), et procédera, le cas échéant, à sa révision à la suite des travaux d'inventaire.

Ceux-ci seront réalisés à la charge de la Société.

Article 8: La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être repartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10: Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11: La création des infrastructures routières dans l'Unité Forestière d'Exploitation ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers, tels les défrichements anarchiques, le braconnage etc....

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agro-pastorales seront entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer une utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza qui veillera au suivi et au contrôle de sa mise en œuvre.

Article 13 : La société s'engage, conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention, à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-après, au profit des collectivités et populations locales et de l'Administration Forestière :

X

180

A)- Contribution au développement socio-économique de Département de la Bouenza

En permanence

- Entretien de la route Sinda-Ndola ;
- Livraison, chaque année, de Deux mille (2.000) litres de gasoil à la Préfecture de la Lékoumou et au Conseil Départemental soit Mille (1.000) litres par institution;
- Livraison, chaque année, des produits pharmaceutiques, à hauteur de F CFA Un million cinq cent mille (F CFA 1.500.000) aux dispensaires de Loudima, Mouindi et Madingou.

Année 2004

A compter de la date de signature de la Convention

Article 26 Réhabilitation du tronçon routier Loudima-Dihessé-Makabana;

- Construction d'un tablier au niveau du pont sur la Silla, à Kitaka;

Année 2005

2^e trimestre

 livraison de cinquante (50) lits en bois, avec matelas aux hôpitaux de Mouindi, Loudima et Madingou;

4^e trimestre

 livraison d'un ordinateur complet avec imprimante et onduleur à la Préfecture de la Bouenza;

Année 2006

1^{er} trimestre

 livraison de cinquante (50) lits en bois, avec matelas aux hôpitaux de Mouindi, Loudima et Madingou;

3^e trimestre

livraison de cinquante (50) tables bançs à la Préfecture de la Bouenza;



Année 2007

2^e trimestre

- livraison de cinquante (50) tables bancs à la Préfecture de la Bouenza ;

B)- Contribution à l'équipement de l'Administration des Eaux et Forêts

En permanence

 livraison de mille (1.000) litres de gasoil à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza;

Année 2004

4^e trimestre

 livraison d'un ordinateur complet avec imprimante et onduleur à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza;

Année 2005

1er trimestre

 livraison d'une (01) moto tout terrain type Yamaha 115 YT à la Direction Générale de l'Economie Forestière;

3^e trimestre

- livraison d'une radiophonie à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

Année 2006

2^e trimestre

 livraison d'une photocopieuse type canon format moyen, à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza;

4e trimestre

livraison d'une moto tout terrain type Yahama 115 YT, à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

X

Article 13: Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 23 avril 2004

Le Ministre de l'Economie Forestière

Pour la Société,

Le Directeur Général,

Gilbert NGODO

Henri/DJOMBO

Pour le Gouvernement,

et de l'Environnement,

Annexe I : Détails des investissements

1.- Investissements déjà réalisés

1 Investissements deja round	NTITE	VALEUR	ANNEE
DESIGNATION	QUANTITE	CORRESPONDAN TE	D'ACQUISITION
1 Matériel d'exploitation Tracteur à pneus 5.18 Tracteur à pneus 528 Tracteur à chenille D6D Tracteur à chenille D7G Véhicule Toyota	1 1 1 1 1	16.000.000 22.000.000 26.000.000 20.000.000 3.000.000 3.600.000	1998 1999 1998 1999 2000 2002
Scie sthil 0,70 2 Autres investissements			
- Terrain - Parcelles - Groupe électrogène - Matériel informatique - Poste de soudure - Moto pompe - Machine électronique	22		
Total 1	-	1	





2.- Investissements prévisionnels

						20	006	1	2007		2008
Unité = 1.000 F CFA		2004		2005			Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
MMEES		Malour	Qté	Vale	eur	Qté	Valeur	Qio			
Matériel d'exploitation	Qté	Valeur	trans	port				T	T		
An Africal d'exploitation	fores	tière et u	Hans	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				1		1	
Frais de 1 ^{ere} installation		10.000						1			
Frais de l'Installation					1					l l	
Construction de route				1							
i la apillo			. 1							1	
Tracteur à chenille	1	60.000								1	
Niveleuse 140 G	1	35.00)			1			1		
Camion benne			1	1			1			1	
			1							1	160.000
Production grumes	1					1				1	150.000
	1	200.00	00			1				1 "	
Tracteur à chenille D7 G	1.			1				1		1	
Tracteur à pneus			1			1				1	
argeur 966 C	1	90.00	00 2	1	180.000	1	35.00	0			
arumier		00.0		1			30.00				
Véhicule de liaison (Fick up)	1	16.0	00	1							10.000
		4.0		1			10.00	0	10.00	00	10.000
Système de communication	1	2.0			4.000)	10.00	_			15 000
Pièce de rechange			.00				15.00	0	15.0	00	15.000
Tranconneuse	2	10.0		1	15.00	0			25.0		335.00
- do roulement		445.0			199.00	0	60.0	00	20,		
10141	1	1 150	100								
2 Equipement de trans	sforn	nation									
2 Equipernent de trans			1	1		1					
Scierie complete moyemie	1	1 10	000	1		1		1		Ì	
avec accessoires			1						1	1	ļ.
	1							1			
Atelier complet			1			1		1			
_ Affûtage						- 1			1		
Salle			1			1		1			
Affûteuse				1		1			1	1	
Biseauteuse	>1.	1 30	0.000			1					
Banc de planage						1					
Machine à stelliter								1			
Machine à rectifier	1 1					1		1	1		
- Appareil à braser)								1		
			8.000			ĺ		-			
Groupe électrogène 200			0.000								
KVA		-				1		-			
Montage scierie	-		0.000			1				5.000	15 000
Chargeur Type CAI		1 4	0.000		40	000	15	.000			17 000
Chargeur Frontal (manito	ou)				1 10.70	000	13	.000	1	5.000	
Fonds de roulement					10.	000					
Fonds de Toulement	1	^					_				
Pièces de rechange	-										
Matériel de séchage											
Séchoir (1 cellule de 2	50		0.000								
m³/mois de capacité			0.000								
Menuiserie industrielle	9	1 2	5.000		0.00	^	2	.000			2.000
			275-024		2.00	J		.000			1.000
Menuiserie iridustriciie			1 000	1	1			.000	1-10		
Fonds de roulement			1.000	-			1		1 11		
Fonds de roulement Pièces détachées			4.000		52.0	00		1.000		33.000	35.000

								1	
3. Base vie et services généraux Travaux génie civil Terrassements et fondation Adduction d'eau + électricité Construction hangar et atelier Mécanique+garage Bâtiment scierie centrale énergie Base-vie - logement cadres - logement ouvriers - bureaux administratifs - ameublement - équipement bureaux - infrastructures sociales et sanitaires	10.000* 5.000 4.000 2.000 50.000 15.000 5.000 2.000 500 700 500 1.500 300	1	10.000						
Réalisation d'actions du programme d'autosuffisance et de	30.000		25.000		25.000 25.000	-	58.000		
sécurité alimentaire Total 3	130.500		37.000		116.000		116.000	37	0.000
Total général	829.500		288.000	1	110.000				

Annexe II : Effectifs du Personnel	EMPLOIS		REER	2008		
DESIGNATION	EXISTANTS	2004	2005	2006	2007	2008
irection Générale						
Cápáral (Gérant)	1	1				
irecteur Général (Gérant) Chef de personnel		1				
N - f comptable		1				
agent du service commercial		1				
Agent du service personnel		1				
Service technique		1				
nfirmier		1				
Chauffeur de liaison		1				
Dianton		1				
Chef de bureau commercial	_	2				
Opérateur de phonie	1	11	1			
Total 1						
Exploitation forestière		1				
a) of diavaloitation		1				
Chef d'exploitation Chef de chantier		1				
Chei de charider						
Prospection						
1100		1				i
Chef d'équipe		6				
Prospecteur layonneur		1				
Cartographe						
Construction et entretien des routes						
Construction et entretien des		4				
a Cultarino		1				
Chef d'équipe Conducteur D7G	1	-				1
Aides-conducteurs	2	-				
Abatteur	1					
Aide-abatteur	1	1				Ì
Conducteur niveleuse		1				
Chauffeur benne						
Production grumière						
		2				
Abatteur		2				
Aide-abatteur		1				
Marqueur souche Cubeur pisteur		1				
Cubeur pisteur						
Débardage	\					
	\	1				
Conducteur D7 G	1 11	2	1			i

4 ^					
Conducteur chargeur 966 C	1				
Conducteur 528	1		-		
Aide conducteur	1				
Conducteur 518	1		1		
· · · - anducteur	1				
Conducteur tracteur D6 D	1				
Aide conducteur	-				
Parc à grumes					
Faic a grand		1	1		
Cubeur		1			
Tronçonneur		1			
Numéroteur		1			
Poseur d'esses					
Roulage (chauffeurs grumiers)			_		
		1 .	2		
Chauffeur		1	2		
Aide-chauffeur					
Servitude et liaison				1	
Misulo Pick UD	1	-	1-0		
Chauffeur véhicule Pick up		1			
Chauffeur camion citerne		1			
Aide chauffeur					
Atelier					
- éporgia	1	1			
Electricien énergie		1 2			
Chef mécanicien Mécanicien cartepillar		3	1		a .
Aide mécanicien		2	3		
Mécanicien véhicule		3			
Aide mécanicien		3			
Gardien		2			
Soudeur		1			
Magasinier/Pompiste		11			
Electricien auto	1.1	48	8	1	
Total (2)	14	- 10			
10111 (-)					
Scierie		•			
2					
Encadrement					
		1			
Chef de scierie		2			
Chef d'équipe	1				
	\				
Production					
		2			
Scieur	, X				
\ /	7				The state of the s



Déligneur Ebouteur Pointeur cubeur Classeur Manœuvre Conducteur élévateur manitou		2 4 1 1 3 3 1		1	4	1
Conducteur changeur type CATER						,
Affûtage			1			
Chef d'affûteur			1			
Machine à rectifier			1			
Machine à stelliter			1			
Appareil à braser			1			
Biscouteuse			1		1	4
Planage		22	8	1	1	- 4
Total (3)						
Atelier menuiserie						
Atelier menales			1			
Chef d'unité						
Adjoint			3		Ì	
- Machiniste			2			
- Aides machiniste			1			
Affûteur	- 0		7			
Total (4)	- 44	81	23	2	1	5
TOTAL GENERAL	14	01				

Annexe III : Organigramme général de la SADEF Service exploitation Service Administratif et du Personnel Direction Générale Service Commercial Secrétariat Service de Transformation Service Mécanique et entretien